

**VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ARTISANAL,  
INDUSTRIEL OU COMMERCIAL**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - SIGNATURE ARCHITECTE**

Délai d'instruction de 3 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

**1 UN FORMULAIRE**

[Cerfa n°13409\\*12](#)

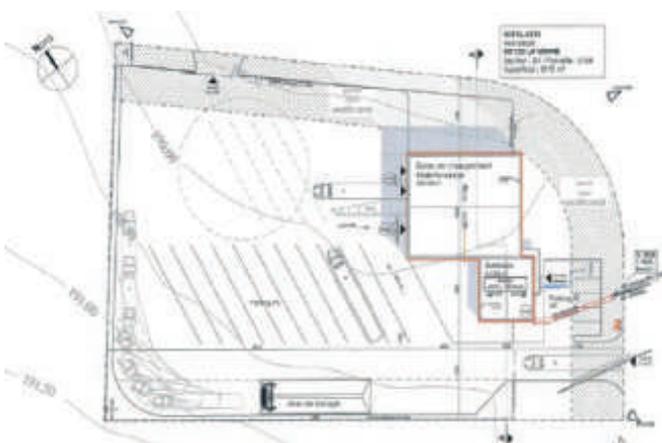
**2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN**

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



**3 UN PLAN DE MASSE**

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux, etc.).



**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :  
Pour le terrain :**

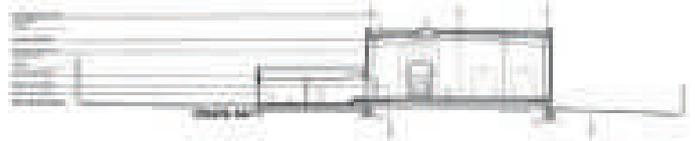
- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures.
- L'échelle graphique utilisée 

**Pour votre projet de construction :**

- Ses distances par rapport aux limites du terrain et par rapport à la construction principale,
- Les places de stationnement, accès, voirie interne,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.

**4 UN PLAN EN COUPE**

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).



**INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :**

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel.

*Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.*

**5 UN PLAN DES FAÇADES ET TOITURES**



Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.

## INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest, etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés.

## 6 UN DOCUMENT GRAPHIQUE

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.



*Vous pouvez réaliser au choix un croquis à la main, un montage photographique ou une simulation informatique.*

## 7 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

## RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain,
- Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagements situés en limite de terrain,

- Matériaux et couleurs de la construction,
- Organisation et aménagement des accès.

## 8 DES PHOTOGRAPHIES

Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

*Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.*

## 9 UN FORMULAIRE RE 2020

Prise en compte de la réglementation environnementale.

Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé).

## 10 SI LE PROJET PORTE SUR UN ERP

Si le projet porte sur un Etablissement Recevant du Public (ERP) :

- **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec **les règles d'accessibilité aux personnes handicapées** prévu à l'article R.111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation.
- **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec **les règles de sécurité** prévu à l'article R.111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

**Contactez le service Urbanisme**

**du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

**Tél. : 02 51 63 58 53 – mail : [urbanisme@paysdemortagne.fr](mailto:urbanisme@paysdemortagne.fr)**